

LE MÉTIER



Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant

du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.

Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant.

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer :

- A domicile : au sein d'un service de garde d'enfant à domicile ou en tant qu'assistante maternelle après avoir obtenu l'agrément du conseil général
- En structure collective : crèche, école maternelle, centre de loisirs, jardins d'enfants...

LA FORMATION

La formation conduit à l'obtention du CAP AEPE et permet d'acquérir les connaissances liées au développement de l'enfant, ses besoins spécifiques en termes d'alimentation, activités ludiques en intégrant les dimensions de communication adaptée avec l'enfant, les parents et les autres professionnels.

Elle est articulée autour de trois épreuves professionnelles (EP) et de matières générales :

- EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant
- EP2 : Exercer son activité en milieu collectif
- EP3 : Exercer son activité en milieu individuel
- Matières générales et PSE, possibilité de dispense si le candidat est titulaire d'un diplôme de niveau CAP-BEP obtenu en France.

Selon le parcours de formation, le candidat devra justifier soit :

- d'une expérience professionnelle d'au moins 352 heures et de 96 heures de stage,
- de 384 heures de stage ou d'expérience professionnelle en crèche pour se présenter à l'examen.

PASSERELLES ET ÉQUIVALENCES

Consultez le site servicesalapersonne.gouv.fr

PUBLIC

- Demandeurs d'emploi
- Salariés, salariés en reconversion professionnelle
- Personnes en situation de handicap n'ayant pas de contre-indication à l'exercice du métier

PRÉREQUIS

- Maîtrise de la langue française, communication écrite et orale.
- Expérience professionnelle auprès d'enfants (stage acceptés)
- Bonne résistance physique
- Avoir réussi les épreuves d'admissibilités organisées par IF2M- test écrit et entretien oral

MODALITÉS D'EXAMEN

Les examens sont organisés par l'Académie de Lyon et sont constitués de deux soutenances orales (EP1-EP3) et d'épreuve écrite (EP2).

DÉROULEMENT DE LA FORMATION & PÉDAGOGIE

La formation se déroule dans les locaux d'IF2M avec des périodes d'alternance en stage ou sur les terrains professionnels selon les modalités de formation.

Nous privilégions les pédagogies actives pour les cours théorique et les mises en situations professionnelles au sein de l'appartement pédagogique pour développer toutes les compétences attendues dans l'exercice du métier.

FINANCEMENTS POSSIBLES & TARIFS

Demands d'emploi :

- Alternance : contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage
- Action individuelle : financée par Pôle emploi ou la Région en CARED individuel
- Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)
- Compte personnel de formation (CPF)
- Contrat de sécurisation professionnelle

Salariés :

- Compte personnel de formation (CPF)
- CPF de transition professionnelle – Transition Pro
- PRO-A : financée par l'OPCO de l'employeur

Le diplôme est également accessible par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Le tarif appliqué dépend de votre dispositif de financement, merci de nous consulter pour un devis.

INSCRIPTION & SÉLECTION

Pour les candidats :

Inscription à une information collective obligatoire
Épreuves d'admissibilités : test écrit et entretien oral

Le jour de l'information collective, merci d'apporter un CV et de vous munir de votre numéro de demandeur d'emploi.

Pour les structures employeurs souhaitant recruter un alternant :

Vous pouvez adresser nous adresser un mail ou nous contacter par téléphone.

04 78 62 02 02
contact@if2m-formation.fr

Lieu : 113, rue Marietton – 69009 LYON – 1^{er} étage

INFORMATIONS UTILES

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3
Code RNCP : 280848
Code ROME : K1308